



DELPHINE BATHO
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE L'ÉNERGIE

AURÉLIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Paris, le 24 janvier 2013

Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, annoncent que la France présentera les dossiers de la grotte Chauvet et de la chaîne des Puys-faille de Limagne pour inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014

La France proposera au comité du patrimoine mondial de l'UNESCO qui se tiendra en 2014 d'inscrire la grotte Chauvet et la chaîne des Puys-faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial, déjà forte de trente-huit biens français.

La grotte Chauvet, présentée au titre des biens culturels, est un site majeur de l'histoire de l'humanité. Elle abrite un ensemble de plus de 1 000 dessins représentant des figures humaines ou animales réalisés il y a 36 000 ans. Cette création est non seulement la plus ancienne de notre histoire, mais constitue un chef-d'œuvre esthétique où l'inventivité s'allie à une parfaite maîtrise technique. La grotte Chauvet fournit à la fois à la recherche scientifique une matière exceptionnelle pour la connaissance des hommes de ce temps et à l'art un joyau dont la puissance émotionnelle est aussi forte aujourd'hui qu'au temps de sa conception. Un espace de restitution de la grotte situé à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche), à sept kilomètres de l'original, et dont la première pierre a été posée en octobre 2012 en présence de la ministre de la Culture et de la Communication, permettra au public de découvrir la splendeur de la grotte.

L'ensemble tectono-volcanique de la chaîne des Puys – faille de Limagne, présentée au titre des paysages naturels, constitue un site exceptionnel par sa beauté et son authenticité. Il permet de comprendre l'émergence des formes terrestres et de la structuration des continents. La valeur scientifique du site, reconnue dès le XVIII^e siècle, en fait un lieu fondateur dans l'émergence de la volcanologie moderne et l'histoire des sciences. Site dont la pureté et l'harmonie des lignes ont été reconnues dès le II^e siècle après J.-C. par les Romains, qui l'ont élu pour y établir le plus grand sanctuaire de montagne de la Gaule antique, la chaîne des Puys est naturellement mise en valeur par la faille de Limagne. Ces volcans aux formes variées, exceptionnellement denses, sont devenus une référence pour la perception visuelle d'une chaîne de volcans.

Distinguées à l'unanimité, en octobre dernier, par le comité national des biens français du patrimoine mondial, la grotte Chauvet et la chaîne des Puys – faille de Limagne sont les deux candidatures les mieux à même de porter à quarante le total des biens français reconnus au patrimoine mondial en 2014.

Deux autres excellents dossiers français, les climats du vignoble de Bourgogne et les coteaux, maisons et caves de Champagne, ont suscité une forte adhésion dans les territoires concernés, grâce à la mobilisation des équipes-projet, et présentent des atouts qui doivent leur permettre d'accéder à l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre de la Culture et de la Communication félicitent chaleureusement les équipes qui, depuis des années, ont porté ces quatre dossiers avec une compétence et un engagement exceptionnels et souhaite que leur mobilisation au service du rayonnement international de la culture et des paysages de notre pays soit couronnée de succès.

Contacts presse :

Cabinet de Delphine BATHO – 01 40 81 78 31

Cabinet d'Aurélien FILIPPETTI – 01 40 15 80 11 – service-presse@culture.gouv.fr